Avis : document traduit

La revue de conformité de ce programme a été réalisée et rédigée en anglais par l'évaluateur externe. Le présent document est la traduction française de cette revue, produite par eSafetyFirst. L'évaluateur n'a pas révisé la traduction. En cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise prévaut.

Revue de conformité

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)

Compétences fédérale et provinciales du Canada

Le présent document a pour objet d'exposer la revue de conformité du cours en ligne sur le SIMDUT d'eSafetyFirst. Le cours a été visionné en entier, puis examiné chapitre par chapitre afin d'en déterminer la conformité au Règlement sur les produits dangereux et la concordance avec la législation provinciale en matière de SST.

Pour qu'un cours en ligne national sur le SIMDUT (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail) soit valable dans l'ensemble des provinces et des territoires du Canada en 2026, il doit être conforme au **Règlement sur les produits dangereux (RPD)** tel qu'il a été modifié à la fin de 2022.

La période de transition visant ces modifications ayant pris fin le **15 décembre 2025**, toute formation doit désormais refléter les normes mises à jour de la « 7e édition du SGH », y compris les nouvelles classes de danger et les exigences actualisées relatives aux fiches de données de sécurité (FDS).

Les résultats d'apprentissage suivants couvrent la formation générale sur le SIMDUT exigée par la loi partout au Canada. Les recommandations de révision sont indiquées à chaque point.

1. Vue d'ensemble et cadre juridique

- **Reconnaître l'objet du SIMDUT :** comprendre comment le système protège les travailleurs par l'identification et la communication des dangers. **Le cours d'eSafetyFirst le souligne tout au long de la formation**
- **Reconnaître les rôles et les responsabilités :** définir les obligations légales des **fournisseurs** (classification et FDS), des **employeurs** (formation et manutention

sécuritaire) et des **travailleurs** (participation à la formation et respect des protocoles de sécurité). **Ce point est traité dans le module 1.**

- **Distinguer la formation générale de la formation propre au lieu de travail :** comprendre la différence entre la *formation générale* (le présent cours) et la *formation propre au lieu de travail* (offerte par l'employeur pour les produits chimiques précis utilisés sur place). Le module 1 énonce les exigences relatives à la formation générale et à la formation propre au lieu de travail.

~~**Il serait recommandé de fournir des exemples de formation exigée en précisant que les employeurs doivent s'assurer que les travailleurs sont bien informés des**~~

~~**produits chimiques précis présents sur le site et de l'endroit où l'information nécessaire est accessible.**~~ **Cette erreur a été corrigée**

~~**Il est en outre recommandé d'indiquer quelque part que la législation provinciale prévoit, en substance, que les employeurs doivent veiller à ce que les travailleurs reçoivent une formation sur le SIMDUT chaque année, ou plus tôt si les conditions du lieu de travail changent, et que les employeurs sont tenus de se conformer à la législation locale.**~~ **Cette erreur a été corrigée**

2. Classification des dangers

- **Classer les produits dangereux :** distinguer les **dangers physiques** (p. ex. inflammabilité, réactivité) des **dangers pour la santé** (p. ex. toxicité, irritation). Ce point est traité dans les modules 2 et 3, puis renforcé dans les modules 4 et 5.
- **Comprendre les catégories de danger :** expliquer comment les catégories (p. ex. catégorie 1 par rapport à catégorie 4) indiquent la gravité d'un danger. **Le module 3 traite de ce point, qui est renforcé dans le module 5 portant sur les FDS.**
- **Reconnaître les voies de pénétration :** décrire comment les produits chimiques pénètrent dans l'organisme par inhalation, ingestion, absorption ou injection. Il en est question dans certains modules, avec quelques exemples, mais sans traitement précis

~~**Une recommandation pour la prochaine révision serait d'ajouter un court passage sur les voies de pénétration. Cela aiderait les apprenants à comprendre comment les différents produits chimiques pénètrent dans l'organisme.**~~ **Cette erreur a été corrigée**

3. Pictogrammes du SIMDUT

- **Reconnaître les 9 pictogrammes :** reconnaître et expliquer la signification de chaque symbole normalisé du SIMDUT.

- **Nouvelles classes de danger :** reconnaître en particulier les classes mises à jour comme les **« produits chimiques sous pression »** et les catégories révisées visant les **« aérosols »**.

Le cours SIMDUT d'eSafetyFirst traite bien des pictogrammes et présente les différences entre le SIMDUT 1988 et le SIMDUT 2015

4. Étiquettes

- **Interpréter les étiquettes du fournisseur :** reconnaître les six éléments obligatoires (identificateur du produit, pictogrammes, mentions d'avertissement, mentions de danger, conseils de prudence et identificateur du fournisseur).
- **Reconnaître les étiquettes du lieu de travail :** comprendre dans quels cas une étiquette du lieu de travail est exigée (p. ex. transvasement dans un nouveau contenant) et quels renseignements elle doit contenir.
- **Reconnaître les exemptions :** repérer les produits pouvant relever d'autres systèmes d'étiquetage, comme les produits de consommation, les explosifs ou les pesticides (régis par d'autres lois).

Le cours SIMDUT d'eSafety traite bien de l'étiquetage SIMDUT.

5. Fiches de données de sécurité (FDS)

- **Naviguer dans le format à 16 sections :** repérer rapidement un renseignement de sécurité précis dans la FDS normalisée à 16 sections.
- **Extraire l'information essentielle :** savoir où trouver les premiers soins (section 4), les mesures de lutte contre l'incendie (section 5) et l'équipement de protection individuelle (section 8).
- **Vérifier l'actualité :** comprendre l'exigence d'exactitude des FDS ainsi que la règle des 90 jours imposant au fournisseur de mettre l'information à jour dès qu'il prend connaissance d'un nouveau danger.

Le programme d'eSafetyFirst explique de façon excellente le format de la FDS et la façon de naviguer dans le document.

6. Mesures d'urgence et de protection

- **Choisir les EPI appropriés :** utiliser les étiquettes et les FDS pour déterminer les gants, les appareils respiratoires ou les protecteurs oculaires requis.
- **Procédures d'urgence :** reconnaître les protocoles de base en cas de déversement, de fuite ou d'exposition accidentelle, avant la formation propre au lieu de travail.

~~**Il est recommandé qu'eSafetyFirst, à la prochaine révision, mentionne explicitement les termes « EPI » ou « équipement de protection individuelle », puisqu'ils sont couramment employés dans l'industrie. Il est également recommandé d'utiliser des exemples comme « porter des gants » ou « porter une protection oculaire ».**~~ **Cette erreur a été corrigée**

Quelques recommandations supplémentaires, de nature plus esthétique que technique :

- ~~L'introduction du module 1 donne l'impression que ce programme de formation offrira… des compétences qui vous familiariseront avec le « WHMISt » (un son « t » à la fin de WHMIS). Il serait préférable de dire simplement « Workplace Hazardous Materials Information System, aussi appelé WHMIS ». L'introduction sonne artificiel. Cette amélioration rendrait le premier contact avec le cours plus favorable.~~ **Cette erreur a été corrigée**
- ~~Dans la section des objectifs du module 1, la narration prononce « WHMees », et cela se répète souvent tout au long du programme. Les professionnels de la sécurité en entreprise évaluent souvent une formation en sécurité avant de la retenir ou de la recommander à leur organisation. Il serait bon de corriger ce point dès que possible.~~ **Cette erreur a été corrigée**
- ~~Le sigle « JHSC » est employé dans le module 1 sans explication. Il serait préférable de parler du comité mixte de santé et de sécurité au travail, puisque c'est le terme le plus employé dans la législation.~~ **Cette erreur a été corrigée**
- ~~Le mot « pictogramme » est employé pour le pictogramme de la flamme au module 2, mais pas dans le reste du cours. Il vaut mieux demeurer uniforme. Le terme le plus employé au Canada est « pictogram ».~~ **Cette erreur a été corrigée**
- ~~Chaque section comporte un glossaire, mais il n'est peut-être pas consulté. Lorsqu'un mot peu courant est employé, comme « pyrophorique », il serait bon d'en narrer simplement le sens et un exemple, afin que l'apprenant ne bute pas dessus et que sa lecture ne soit pas interrompue par la recherche de la définition.~~ **Cette erreur a été corrigée**
- ~~À d'autres endroits, certains mots sont mal prononcés, comme « lead » (Pb), prononcé « leed ».~~ **Cette erreur a été corrigée**
- ~~Étiquettes du fournisseur, module 4, 5e écran de la section 4 : le texte devrait se lire « Signal Word », mais on y lit « Signal Work ».~~ **Cette erreur a été corrigée**
- ~~Il serait bon, dans la section sur les FDS du module 5, de préciser à la fin que les FDS sont aussi des documents techniques destinés à un large public. Elles peuvent être complexes; il importe que tous les travailleurs appelés à être en contact avec des produits dangereux dans leur lieu de travail connaissent bien l'information de la~~

~~FDS qui les concerne et qui vise les tâches qu'ils exécutent.~~ **Cette erreur a été corrigée**



Kevin Barrett CRSP CRM 13-4856